

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 16 juin 2022

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; M. BRIGE Bernard ; M. CABASSUT Thierry ; Mme CONCHOUX Brigitte ; M. de LA RIVIERE Tristan ; M. GNAGY Cédric ; M. HESPEL Edouard ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. TESTET Daniel ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

Etaient excusés : Mme DALLA SANTA Aurore ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; Mme MESURET Edwige ; M. SIMI Jean-Michel ;

Absents : M. BOURSIER Christopher ; M. HESPEL Charles ; Mme DIGNEAU COUSIN Océane ; Mme LUMEAU Capucine

Séance en présence de M. MIQUEU Christophe, maire.

Ordre du jour

- Stationnement Place de la République ; point d'information par M. MIQUEU
- La vidéo protection : confirmer ou réajuster notre positionnement (voir compte-rendu assemblée du 10 mars) en connaissance de données complémentaires.
 - Le Vélo à Sauveterre : Intervention de M. MIQUEU : Approche de la thématique vélo sur le territoire - Reprise du compte-rendu du groupe de travail (joint en annexe)
- Agenda

Cette séance s'est exceptionnellement tenue en présence de M. Le Maire de Sauveterre qui souhaitait porter à notre connaissance les actions et projets en cours concernant la pratique du vélo à Sauveterre et plus largement sur le territoire. Sa présence nous a permis également d'aborder en préalable 2 autres thèmes précédemment traités par le 3C, à savoir le stationnement Place de la République, et la vidéo protection.

Stationnement Place de la République

M. MIQUEU nous informe que les résultats du questionnaires (52 réponses) donnent une majorité favorable à l'installation d'une zone bleue. Celle-ci ne fait cependant pas l'unanimité. Une mise à l'essai va donc être proposée au prochain conseil municipal du mois de juin pour être mise en œuvre dès les vacances. Les

modalités de la période d'essai (durée et zones de stationnement concernées, durée de la période d'essai, ...), seront traitées par le conseil municipal.

De même, l'assermentation d'un ou deux agents municipaux permettant de faire respecter les règles par les automobilistes va être envisagée pour être effective d'ici quelques mois. En attendant, la zone bleue devra permettre une approche pédagogique vis-à-vis des usagers, le temps que les habitudes et les réflexes se mettent en place.

Le Conseil Consultatif Citoyen se félicite de voir aboutir cette initiative dans les échéances qu'il souhaitait.

Vidéo protection

De même que cela a été fait au précédent conseil municipal à huis clos, le Conseil Consultatif Citoyen a pu disposer (à huis clos également) de données chiffrées concernant la nature et le nombre des délits sur la commune durant les 3 dernières années. La raison du huis clos tient au fait que la brigade de gendarmerie ne possède pas de réelles statistiques concernant les délits et les dépôts de plaintes. Elle a cependant, et selon notre demande, accepté de nous fournir des indications qui ne sont pas exploitables de manière officielle mais qui peuvent éventuellement contribuer à réajuster notre positionnement.

Les actes de délits répertoriés ne couvrent pas la totalité de la commune mais seulement la bastide et sa proximité immédiate. Les observations ont permis d'identifier 4 lieux sensibles qui pourraient être équipés prioritairement de caméras. Il s'agit de :

- La porte Saubotte
- La Place de la République
- Le parking bus du collège
- La zone Bonnard

Un nouveau tour de table a été réalisé ne modifiant pas l'avis général favorable à la mise en œuvre de la vidéo protection avec toutes les réserves déjà expliquées dans le précédent compte-rendu.

Sur les 15 participants, 12 se sont prononcés pour avec les mêmes raisons que celles déjà invoquées, à savoir que cela aura forcément un effet dissuasif sur les actes délictueux et pour favoriser les missions de la gendarmerie, notamment sur la délinquance itinérante.

Cependant, tous ces avis favorables sont nuancés et voici une reproduction des argumentations successives durant le tour de table :

- Avis très partagé. *« au départ j'étais contre mais je me rends compte que le contexte de la gestion des effectifs dans la gendarmerie nous oblige à ne pas entraver leur travail »*. Cette remarque est accompagnée par le sentiment que l'on entre dans un fonctionnement social où la technologie vient supplanter

l'intervention humaine de proximité. Le sentiment aussi qu'il faut se méfier de l'influence des médias sur nos comportements (exagération du sentiment d'insécurité,...)

- Favorable par pur pragmatisme. Il y a des effets incontestables de disparition des actes de délits là où sont placées des caméras. C'est utile.

- Favorable car on est bien obligé de suivre le mouvement et la progression des technologies. La vidéo protection fait partie de ces nouvelles technologies et on ne peut pas l'ignorer.

- Favorable par obligation de faciliter l'intervention de la gendarmerie, mais ne ressent pas personnellement la nécessité de ce dispositif dans la commune de Sauveterre.

- Favorable avec la condition de s'en tenir aux caméras situées sur les 4 lieux identifiés intra muros et à proximité immédiate de la bastide. Ne pas envisager d'investir dans des caméras plus éloignées sur le territoire (ex : route de Libourne,...)

- Favorable parce que conscient que cela va nettement sécuriser des commerçants qui, la nuit doivent sortir avec la caisse du magasin. Mais conscient et compréhensif aussi vis-à-vis de celles et ceux qui ressentent un sentiment de violation des libertés individuelles par la présence de ces caméras.

- Favorable parce que ce sera utile

- Toujours favorable. Ne ressent pas un sentiment de violation des libertés. De toutes façons on est déjà filmés dans les grandes surfaces et de plus en plus de lieux publics, et on ne s'en sent pas plus mal.

- Favorable à condition de s'en tenir aux points stratégiques

- Favorable. Cela ne pourra apporter que du mieux. Reste toutefois le problème des incivilités qui ne seront pas résolues par la vidéo protection (celle-ci n'étant utilisable que pour les délits ayant fait l'objet de plaintes). Ne ressent pas plus que ça un sentiment de violation des libertés. De toutes manières on est déjà suivis sur nos téléphones portables.

- Favorable pour les mêmes raisons invoquées. Cela aura une influence sur les délits. Moins sur les incivilités.

- Favorable en s'en tenant aux points stratégiques

3 se sont prononcés contre avec les arguments successivement énoncés:

- nous apprenons qu'en fait les images sont visibles par le maire et les référents désignés autant de fois qu'ils le souhaitent et ce n'est pas ce qui était annoncé au départ. D'où le risque de glissement vers de la vidéo surveillance. Pour cette personne, cette information vient renforcer l'avis contre la vidéo protection qu'elle avait déjà émis à la précédente réunion.

- Les chiffres n'apportent rien de plus et le sentiment que Sauveterre n'est pas un haut lieu de délinquance reste une raison de refuser la mise en place du dispositif de vidéo protection

- Les chiffres donnés ne révèlent rien permettant de justifier la vidéo protection. L'intervalle entre les années 2019 à 2021, ne permet pas une véritable vision de l'évolution de la délinquance. Il faudrait comparer avec au moins 10 années en arrière. Attention à l'influence des médias qui peuvent nous faire croire que nous vivons dans un monde plus violent que par le passé.

La pression est énorme pour émettre un avis favorable. Le contexte général, le fait que les autres communes ont déjà fait le pas, ... Mais il faut prendre conscience que nous ne faisons que répondre à une défaillance de moyens humains. Accepter de mettre en place ce dispositif c'est prendre le risque de banaliser un système de société que nous avons plus de mal à accepter quelques années auparavant.

En conclusion, il ressort que l'avis favorable est nettement majoritaire.

M. MIQUEU intervient pour préciser que les avis exprimés seront portés à connaissance du conseil municipal qui reste décisionnaire. Il est conscient que la récente réorganisation des services de la gendarmerie entraîne de grosses difficultés dans la gestion du personnel qui doit opérer sur un territoire plus élargi. Aussi, il proposera au conseil municipal d'accompagner le vote sur la vidéo protection, d'une motion à destination des services de l'État indiquant que la commune déplore la manière dont sont gérées les attributions des services de gendarmerie qui ont de plus en plus de difficulté à intervenir efficacement et rapidement sur des situations.

Dans tous les cas, la décision d'équiper la commune de caméras sera conditionnée à l'attribution d'une subvention de l'État par le biais de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et dont la demande doit être déposée au 30 janvier.

Le vélo à Sauveterre

Le thème de l'accueil des cyclotouristes et plus généralement sur la pratique du vélo à Sauveterre a été choisi lors de la précédente session du 3C. Un groupe de travail s'est réuni le 28 avril pour commencer à émettre des propositions (voir compte-rendu en annexe). En préalable à une discussion en assemblée, M. MIQUEU a souhaité nous faire part des projets qui sont en train d'émerger sur la commune sur cette thématique. Le projet global est de faire de Sauveterre une commune où le vélo y tient une place privilégiée et repérable par les habitants comme par les gens de passage. Ainsi le développement de la pratique du vélo comporte 3 déclinaisons :

1- Le cyclotourisme :

L'arrivée à Sauveterre de la piste Lapébie en provenance de Bordeaux est une source d'afflux de cyclotouristes et nous en voyons de plus en plus arriver dans la bastide. Il faut préciser que Sauveterre est sur le lieu de passage qui relie Bordeaux au canal latéral à la Garonne (appelé canal des Deux Mers sur le circuit vélo).

L'accueil chaque année de l'évènement « OUVRE LA VOIX » contribue aussi à une vulgarisation de cette voie de liaison.

L'aménagement de l'arrivée de la piste en proposant des haltes pique-nique vers le verger communal (en remontant sur la route de Langon, en contrebas à droite avant le garage Soler) et vers la petite gare sont en cours d'étude.

D'autre part, la commune a décidé de mettre à jour le fléchage qui dirige les cyclistes vers le centre-ville et vers sa sortie en direction de La Réole. La même chose évidemment dans le sens inverse.

M. MIQUEU nous informe également d'un projet à l'étude au sein de l'OTEM (Office de Tourisme de l'Entre Deux Mers) qui serait d'harmoniser les services à dispositions des cyclotouristes dans les 7 communautés de communes concernées par le tracé de la Piste Lapébie et la jonction avec le canal (services d'accueil, d'assistance technique, recharge de batteries, ...)

2- Le vélo du quotidien :

L'objectif d'une politique du vélo est aussi de faciliter ce moyen de déplacement pour les habitantes et habitants de Sauveterre et alentours. Cet aspect est donc pris en compte dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) qui prévoit des voies cyclables pour faire le tour et entrer dans la bastide. A l'intérieur de la bastide, l'objectif serait de favoriser au maximum des voies et espaces de rencontres où automobilistes, cyclistes et piétons, puissent se côtoyer

en toute sécurité. L'arrivée à vélo au collège est un point qui sera traité de manière privilégiée pour inciter les jeunes à user de ce moyen de déplacement.

Enfin, M. MIQUEU nous informe que la CAB dont les aides ne proviennent que du Conseil départemental, pourra voir son financement élargi à des aides de l'État du fait d'intégrer l'amélioration de la pratique du vélo dans la bastide.

3 – Le vélo sportif :

De longue date, Sauveterre est attaché à la pratique du vélo de compétition. Le vélo-club St Léger en a été longtemps l'artisan.

L'arrivée récente du vélo-club Sud Gironde qui a souhaité établir son siège à Sauveterre permet de renouer avec cette tradition. D'autant plus qu'est envisagé l'accueil d'une école de vélo.

Rappel aussi que Sauveterre accueille chaque année le prix Fouchy.

Un mot également sur une éventuelle candidature de Sauveterre pour accueillir le Tour de France. Cette candidature avait déjà été déposée il y a quelques années, sans résultat. Il est certainement trop tôt pour renouveler une telle demande. Toutefois, il est plus judicieux de penser d'abord à une politique locale du vélo, avec le développement de tous les moyens au profit des habitants et des touristes. Puis il n'est pas impossible qu'une fois une telle dynamique enclenchée, une demande de passage du Tour de France par Sauveterre soit entendue d'une meilleure oreille par les organisateurs.

Suite à cette intervention de M. MIQUEU, nous avons soulevé la question de l'absence de camping sur la commune. Le terrain est prévu à cet effet près de la piscine à la zone Bonnard mais pour l'instant les prévisions budgétaires, tant du côté communal qu'intercommunal, ne permettent pas d'envisager d'investir dans l'aménagement d'un camping. Aussi la question est de se tourner vers un appel à fonds privés.

Cette question reste en suspens sachant que le manque est crucial et que l'aménagement d'un vrai camping risque prendre encore quelques années. D'autant que la plupart des campeurs ne demandent pas de grands moyens mais juste de quoi planter la tente une nuit et disposer d'un sanitaire.

L'heure étant venue de clore la réunion, nous prenons date pour le

jeudi 22 septembre à 20h

A l'ordre du jour

- reprise des points laissés en suspens sur la thématique " le vélo à Sauveterre" (accueil, camping,...)
- un point de situation sur l'expérimentation "zone bleue" sur la place qui devrait voir le jour dès le mois prochain.

La réunion se termine à 22h et nous poursuivons autour d'un verre de l'amitié

ANNEXE

Conseil Consultatif Citoyen Groupe de travail sur **LE VELO A SAUVETERRE**

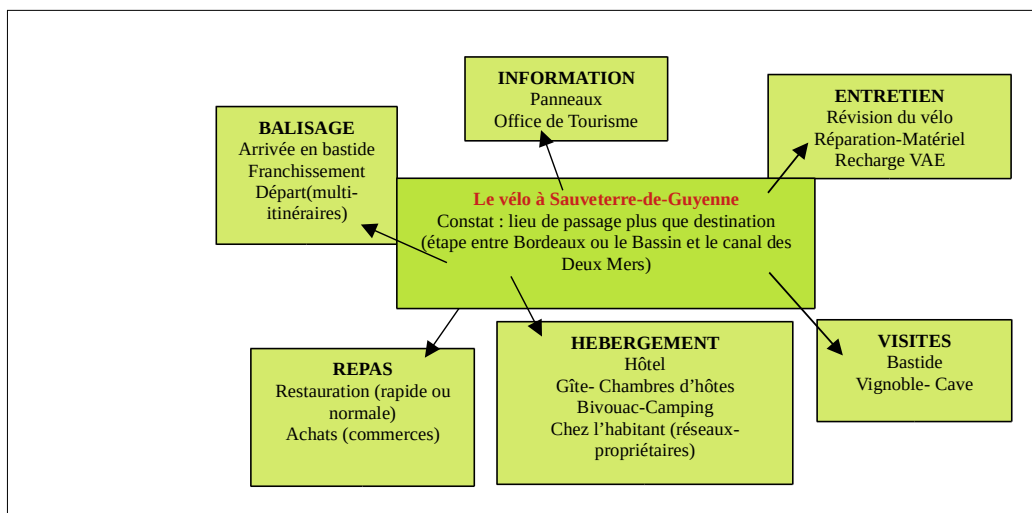
Jeudi 28 avril 2022 – Salle Sottrum mairie

Etaient présents :

Mme AMOUREUX Maud ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. GNAGY Cédric ; M. LAVERGNE Christian ; M. TESTET Daniel

Cette réunion fait suite à la décision de l'Assemblée du 10 mars d'aborder le thème de l'accueil des cyclotouristes, que nous voyons de plus en plus nombreux arriver dans la bastide.

Il est utile de préciser que ce groupe exclusivement constitué de membres du 3C, a la chance de compter la présence de la directrice de l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers (Aurore Dalla Santa) qui nous permettra d'être directement connectés avec les projets existant sur le territoire inter cdc sur cette thématique. L'objectif est de préparer la discussion qui se fera le 16 juin en Assemblée plénière en proposant des pistes d'améliorations sur ce thème de l'accueil. **Le rôle du 3C dans sa particularité est de favoriser une expression des habitants de la commune sur l'approche de ce tourisme sur leur territoire** Daniel TESTET a proposé le schéma reproduit ci-dessous pour servir de guide de discussion



Balisage itinéraires

Constats

- Besoin d'une appropriation par les locaux des itinéraires en « voie douce » pour se déplacer à vélo.
- La plupart des sauveterriens ne connaissent pas le circuit cyclotouristique qui, passant par Sauveterre, relie la Vélodyssée au départ de Royan puis Bordeaux, au canal des Deux-Mers à Fontet en passant par la piste Lapébie et donc Sauveterre.
- Le balisage de l'itinéraire dans la commune est incohérent. Les cyclotouristes se perdent et ne trouvent pas chez les habitants des compétences pour les informer.
- Besoin de communication en direction des locaux afin qu'ils puissent eux aussi emprunter facilement les itinéraires de circulation dans le territoire communal. Cette appropriation de l'information pourrait favoriser une meilleure communication entre les habitants et les cyclotouristes.

- Besoin de communication en direction des cyclistes usagers de la piste Lapébie afin qu'ils comprennent qu'il s'agit d'une voie verte et donc à partager avec les piétons, trottinettes, etc.

Proposition :

- Mettre en place un balisage spécifique à la commune (charte graphique différente de celle du Conseil départemental) pour bien marquer les directions à suivre dans les 2 sens :
 - En venant de Bordeaux, indiquer « LA REOLE – CANAL DES 2 MERS »
 - En venant de La Réole, indiquer « BORDEAUX – VOIE VERTE LAPEBIE »

- Communiquer l'existence de ces itinéraires par tous les moyens (Echo des Cités , site internet, ...)

- Sensibiliser les Professeurs des écoles pour qu'ils incitent les enfants à découvrir et s'approprier ces itinéraires de voie douce.

Hébergement et restauration :

Constats :

- Pas de camping à Sauveterre
- Les campings les plus proches (Blasimon, Rauzan) sont trop éloignés de la piste cyclable
- De plus en plus de camping sauvage se pratique à proximité de la piste. Il arrive que certains viticulteurs trouvent des tentes au moment où ils doivent passer avec le tracteur, ce qui est gênant pour tout le monde.
- Présence de 4 chambres d'hôtes et un hôtel sur la commune. Fermeture de l'hôtel le dimanche (fonctionne plus en semaine avec les routiers)
- Pour la restauration, il manque une petite restauration rapide.

Propositions :

- Activer la création d'un camping municipal ou à gestion intercommunale sur le site prévu à cet effet près de la piscine.
- En attendant rechercher les moyens de proposer des lieux de bivouac avec la possibilité d'accès à des toilettes. A voir avec les exigences de la réglementation ce qu'il est possible de faire.
- Etudier la possibilité d'installation de petites restaurations.

Entretien- Assistance autour du vélo

En préalable, Aurore DALLA SANTA nous informe d'une réflexion actuellement à l'étude au sein de l'Office de Tourisme. Il s'agirait de mettre au point un cahier des charges pour chaque Cdc concernée par l'usage de la voie verte Lapébie. Un premier travail d'inventaire sur ce qui existe en terme de réparations, recharges des VAE, parkings sécurisés,...etc, pourrait être réalisé de façon à cibler, combler les manques et harmoniser les services sur le territoire.

Constats :

- Il n'y a plus de réparateurs vélos en fixe à Sauveterre
- Depuis quelques mois présence d'un réparateur sur le marché le mardi matin
- Des réparateurs qui se déplacent à domicile
- Devant la recrudescence des VAE (Vélos à Assistance Electrique), se pose la question des points de recharge des batteries. Or il faut savoir que ce service est assuré spontanément par des commerçants chez qui les cyclistes viennent s'approvisionner et consommer sur place le temps de la recharge.

Propositions :

- Inciter la présence d'atelier d'entretien-réparation spécifique au vélo
- Prévoir la mise à disposition de bornes de rechargement des VAE

Visites dans la Bastide

Constat :

- Les cyclistes préfèrent se priver de visites à pied pour ne pas s'éloigner de leur vélo qu'ils souhaitent garder en vue.

Propositions :

- Aménager des lieux de garage des vélos avec mise à disposition de casiers sur le mode des consignes, pour y déposer les sacoches ou du moins les affaires indispensables qui ne peuvent être transportées à pied (tente, casques, ...). L'espace de la petite halle sous les arcades entre la mairie et la poste nous semblerait un lieu approprié à un tel aménagement.

Conclusion

Nous proposons que ce compte-rendu soit transmis aux membres du 3C en même temps que la convocation à l'Assemblée du 16 juin. Le Comité de pilotage qui se réunira le 1^{er} juin (et non le 2 comme initialement prévu) à 20h reprendra le sujet pour préparer l'animation de l'assemblée.